



# ENTENTE DES MAUGES

## LICENCE INFOS – Saison 2018-2019

**Reprise des entraînements à partir du 4 septembre**

Documents à adresser à votre responsable de section (voir tableau) avant votre 1<sup>er</sup> entraînement ou 1<sup>ère</sup> compétition du mois de Septembre. Une pré saisie des licences sera faite pendant l'été

- Validation du questionnaire médical sur votre espace personnel FFA.
- ou Certificat médical **de moins de 6 mois** obligatoire à la date de dépôt de votre dossier (modèle joint impérativement).
- Bulletin d'adhésion 2018-2019
- Chèque (s) Ils doivent être libellés au nom de votre section (voir tableau ci-dessous)

**L'assurance de votre licence actuelle 2018 couvre vos risques jusqu'au 31 août 2018. Tous les athlètes qui n'auront pas renouvelé leur licence au 1/10/2018 ne seront pas admis sur les stades aux heures d'entraînement (ceci pour des raisons d'assurance).**

<b>Entente des Mauges (Club Maitre)</b> <i>Pour les adhérents en dehors des sections locales</i>	ENTENTE DES MAUGES - BP 40029 – 49601 Beaupréau-en-Mauges	
S/L E.Mauges - Evre et Mauges Athlétisme	EVRE ET MAUGES ATHLETISME - BP 40029 – 49601 Beaupréau-en-Mauges <i>Permanences pour le renouvellement des licences le 26/06 18h30-20h et le 30/06 10h-12h stade de la Promenade.</i>	
<b>Entente Athlétic du Chemillois</b>	<i>Responsable : Marc-Antoine GUION</i> 36 rue Geoffroy – La Tourlandry - 49120 Chemillé-en-Anjou	
S/L E.Mauges - Cholet Athlétisme	<i>à déposer au stade aux entraînements</i>	<i>Corinne MAUDET</i> 6 square de Périclès – 49300 Cholet
<b>Le May-sur-Evre</b>	ENTENTE DES MAUGES - BP 40029 – 49601 Beaupréau-en-Mauges	
<b>St Léger sous Cholet</b>		
<b>Commune Sèvremoine</b>		
<b>Communes Montrevault sur Evre - Nord Mauges</b>		

<b>Cotisations FFA et Club</b> <i>Tarifs 2018/2019</i>	<b>Adhésion</b> + Garantie individuelle Accident <b>Jusqu'au : 30/09/2018</b>	<b>Renouvellement Tardif et dossiers incomplets après le : 01/10/2018</b>	<b>Nouveaux adhérents + Maillot Club</b> <i>(T-shirt offert pour les Benjamins)</i>
Licence FFA			
<b>Benjamins - 2007 - 2006</b>	<b>102 €</b>	112 €	<b>102 €</b>
<b>Minimes – 2005 - 2004</b>	<b>102 €</b>	112 €	<b>132 €</b>
<b>Cadets 2003 - 2002</b>	<b>105 €</b>	115 €	<b>135 €</b>
<b>Juniors – 2001- 2000</b>	<b>105 €</b>	115 €	<b>135 €</b>
<b>Espoirs Seniors Vétérans - À partir de 1999</b>	<b>131 €</b>	141 €	<b>161 €</b>
Licence santé loisir ou running			
<b>Running- Seniors – Vétérans (uniquement)</b>	<b>121 €</b>	131 €	<b>151 €</b>
<b>Marche nordique</b>	<b>125 €</b>	135 €	*

**Règlement** : en totalité à l'inscription, ou pour les personnes en recherche d'emploi, étudiants et les familles ayant au moins trois adhérents possibilité de nous remettre plusieurs chèques à l'ordre de la section locale (3 maxi) répartis en part égale qui seront déposés à la banque les 01/09/2018 – 01/11/2018 – 01/01/2019

**Réduction des cotisations** : les étudiants, demandeurs d'emploi Espoirs et Séniors bénéficieront du tarif Juniors.

**Tarif dégressif** si une famille ou un même athlète a plusieurs licences : -15 € pour le deuxième, -20 € pour le 3ème, et suivant.

# ENTRAINEMENTS – HORAIRES – LIEUX

Reprise à partir du 4 Septembre

A partir de MINIMES – 2 entraînements par semaine obligatoires

Lieux	Horaires	Catégories	Renseignements
Beaupréau-en-Mauges Stade de la Promenade	Mardi : 17h30 - 19h	Benjamins	Frédéric DAVY evremaugesathletisme@gmail.com
	Mardi : 18h45 - 20h15	Minimes à Vétérans	
	Jeudi : 17h30 - 20h <i>Sans encadrement régulier</i>	Cadets à Vétérans	
	Samedi : 10h15 - 12h15	Benjamins à Seniors	
Chemillé-en-Anjou Stade ou Salle de la Gabardière	Mercredi : 16h30-18h15	Benjamins - Minimes	Marc-Antoine GUION ipitos@ipitos.com
	Jeudi : 19h - 20h30	Fond et ½ fond à partir de Cadets	
Cholet Stade Omnisports	Mardi : 18h30 - 20h15	Minimes à Vétérans	Se rendre au Stade aux heures d'entraînement em.choletathletisme@free.fr
	Mercredi : 14h - 15h45	Benjamins	
	Jeudi : 18h30 – 20h15	Minimes à Vétérans	
<b>Entraînements Exceptionnels :</b> Benjamins – Minimes : le samedi est considéré comme un 2 <sup>ème</sup> entraînement Regroupements programmés selon les catégories et les spécialités.			

Horaires prévisionnels au 11/06/2018

## Précisions sur les différents types de licences et sections

**Licence « Compétition »** ; Licence complète FFA ; qui permet d'accéder aux entraînements et à l'encadrement du club et à toutes les compétitions officielles FFA dans tous les domaines de l'Athlétisme.

**Licence « Athlé Running »** : Avoir plus de 18 ans ; elle permet d'accéder aux entraînements et à l'encadrement du club dans le domaine du hors stade. Elle exclut toutes participations aux championnats officiels FFA (départementaux, régionaux et nationaux). Elle permet de s'inscrire aux compétitions hors stade sans présentation de certificat médical de moins de 3 mois.

**Licence « Athlé Santé »** : Avoir plus de 16 ans; elle permet d'accéder aux entraînements et à l'encadrement spécifique du club pour le domaine concerné (*marche nordique ou course santé*) Elle permet de participer à des compétitions non officielles à conditions de présenter un certificat médical de moins de 3 mois.

**La règle de base : le licencié adhère à la section de son secteur géographique.** Toutefois lors de la prise de la licence l'adhérent pourra choisir d'appartenir à une section qui peut être différente pour raisons personnelles (à justifier). Cette décision n'est pas exclusive pour le choix de son lieu d'entraînement. Chaque licencié, qu'il soit d'une section locale ou du club maître peut accéder à tous les lieux d'entraînement.

## Maillot du Club

Nous vous rappelons l'obligation de porter le maillot du club (modèle validé par la ligue des Pays de Loire), sur les championnats + les courses/compétitions organisées par le club.

Les nouveaux adhérents recevront le maillot réglé avec la cotisation en début de saison. Les athlètes souhaitant changer de maillot pourront le faire par l'intermédiaire du responsable de section lors de deux permanences hebdomadaires consécutives, début octobre, le mardi soir à Beaupréau et le jeudi soir à Cholet pour 30€. Au-delà de ces dates, le tarif fixé est à 35€

## Transports pour les compétitions (en cas d'absence de car)

Vous serez sollicités en cours de saison pour le transport de vos enfants.

## Sécurité

Pour des raisons de sécurité, et d'assurances, l'**ACCES** au stade, pendant les horaires d'entraînements de l'Entente des Mauges, est réservé uniquement aux **ATHLETES LICENCIÉS à jour de leur licence** (voir horaires, ci-dessus)